



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010832

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 24/11/2025 16H34 C:005360 I:22561
V/REF : 1037958
V/Email reçu le Lundi 24/11/2025 a 16H34

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 04481
IMMEUBLE : WIL.CHARPENNES -4481
8/10, RUE LAKANAL
WILSON-CHARPENNES
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 21 Janvier 2026

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N°8 LAKANAL-LOGEMENT DE MME BOUREDUCEN-4EME ETAGE-TEL:06 69084525
06 62041687

MOTIF : INTERVENIR POUR:
-DEBLOCAGE VOLET SALON HS
-POSER DU JOINT SUR LA FENETRE

Donneur d'ordre : M. A. SANTONI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 02/12 A 16H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME BOUREDUCEN 4EME ETAGE
PLUSIEURS ANOMALIES CONSTATEES
- TREUIL ET MANIVELLE CASSE VOLET ROULANT
- ABSENCE DE LOQUET POUR LE SEMI FIXE FENETRE

MISE EN PLACE EN MODE HIVER AU NIVEAU DE LA FENETRE
- PAS NECESSAIRE DE METTRE JOINT FENETRE
REPLI DU CHANTIER

LE 24/12 A 08H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME BOUREDUCEN AU 4EME ETAGE
REEMPLACEMENT DU TREUIL, DE LA SORTIE DE CAISSON ET MISE EN PLACE
DE DEUX LOQUETS
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 24/12/25 a 10H52 M. A. SANTONI

MP LGESTION EMAIL en CC le 03/12/25 a 15H59 arnaud.santoni@semcoda.com

MP LGESTION Email envoyé le 03/12/25 a 15H59 Mme N. NASRI

PREVOIR :
- LE REMPLACEMENT DU TREUIL ET DE LA MANIVELLE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010832

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

- LA MISE EN PLACE D'UN LOQUET SEMI FIXE FENETRE

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	1	56,48	56,48
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fen 02/12	1	51,35	51,35
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	2	51,35	51,35
1,00	MS00068-Rempl.d'1 manivelle	2	71,89	71,89
1,00	MS00069-Rempl.d'1 bloc genouillere	2	61,62	61,62
1,00	MS00070-Rempl.d'1 treuil a manivelle	2	92,43	92,43
TOTAL H.T.				385,12
T.V.A. a 10,00%				38,51
TOTAL T.T.C.En EURO				423,63

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1037958 du 24/11/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MR BOUREDOUCEN Abdessamed

MME BOUREDOUCEN Hanane

8 RUE LAKANAL

69100 VILLEURBANNE

Référence de la Demande

N°: 866 235 du 24/11/2025

THCMEIPP Txv hors contra Menuiseries int Partie privat. 1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230809003-1

Téléphone : 06.69.08.45.25

04481-00001-00002-00045 H / Type 3 / 04

Etage : 04

Date entrée: 05/12/2015

Délai

Date limite exécution : 09/12/2025

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement Volet salon HS. Déblocage Pose de joint sur la fenêtre Contacter le locataire au 06-62-04-16-87 Merci	1,00	56,49	56,49	5,65	62,14
MS00074 Déblocage et réglage de volet roulant Volet salon HS. Déblocage Pose de joint sur la fenêtre Contacter le locataire au 06-62-04-16-87 Merci	1,00	66,76	66,76	6,68	73,44
MS00035 Fourniture et pose de joints à lèvres ou tubulaire Volet salon HS. Déblocage Pose de joint sur la fenêtre Contacter le locataire au 06-62-04-16-87 Merci	1,00	51,35	51,35	5,14	56,49
Total H.T.					174,60
Total TVA					17,47
Total TTC					192,07

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



Bon de Commande

N° : 1037958 du 24/11/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par SANTONI Arnaud le 24/11/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Sandrine GUILLET

Directrice Adjointe en charge de la proximité et des territoires
Direction Gestion Immobilière

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **8 RUE LAKANAL 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **24/11/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1037958